

# LE SOU DES ÉCOLES LAIQUES ET LA FONDATION AUGUSTIN BABIN

PUBLICATION DU CERCLE PARISIEN DE LA LIGUE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT

44, rue J.-J. Rousseau, près les Halles centrales, Paris.

dressée gratuitement aux personnes qui, se rendant utiles à l'œuvre, demandent à la recevoir. — Reproduction libres %

## PREMIER EMPLOI DE LA FONDATION BABIN

Il ne s'agit que d'une légère addition à la liste du n° 2, au profit de l'école de *Soulomès*, petite commune de 441 hab. et 173 fr. de revenus annuels dans le Lot.

L'instituteur, M. Caussanel, enseignait déjà les notions des sciences physiques et naturelles applicables à l'agriculture; utilisait jusqu'ici à cet effet la *Chimie agricole* de H. Fabre, excellent ouvrage en effet, il y substitue maintenant la méthode Leblanc, plus en rapport avec l'état actuel de la science, et mieux appropriée tout aux besoins d'un enseignement expérimental élémentaire. Il ne lui manquait que les produits chimiques que rend nécessaire la méthode Leblanc. Le comité, 13 avril, lui en a voté l'envoi.

## PATRONAGE DES ANCIENS ÉLÈVES DES ÉCOLES

Sur la demande de son président, M. Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique, la société du Sou des écoles laïques de Châlons-Marne a décidé l'an dernier l'organisation d'une œuvre de patronage ayant pour objet de s'occuper des enfants après leur sortie des écoles publiques de la ville, de les aider à se diriger dans la vie, de les prémunir des écueils qu'ils pourraient rencontrer sur leurs pas, en leur faisant le temps que de les maintenir dans les grands principes de morale que qu'ils reçoivent à l'école communale et qui font le bon citoyen. M. Bourgeois disait à ce sujet dans l'assemblée générale du 7 février :

C'est là une création importante, capitale, dans l'œuvre que

vous avez entreprise. Il ne suffit pas en effet que votre société prenne l'enfant sous sa protection, aussitôt que son intelligence est ouverte, le soutienne et l'encourage, mais il faut aussi qu'elle lui continue sa bienveillante tutelle lorsqu'après avoir quitté les bancs de l'école, il va commencer l'apprentissage de la profession qu'il doit exercer.

C'est déjà pour eux que vous avez créé votre bibliothèque populaire, cela est bien, mais insuffisant, et vous l'avez depuis longtemps comprise. Je sais qu'en fondant votre comité de patronage, vous avez obéi à une inspiration dont vous étudiez depuis quelques années la mise en pratique.

Tant que l'enfant est à l'école sous la surveillance et sous la direction morale du maître, il n'y a rien à craindre, mais une fois les 13 ans accomplis et le certificat d'études obtenu, il y a là une période bien difficile, bien délicate, qu'il s'agit de faire franchir nos enfants.

Cette période de 13 à 18 ans est certainement la plus critique et la plus redoutée des parents. Il y a à craindre les mauvaises fréquentations, les mauvais contacts, et il est souvent difficile de retenir l'enfant quand il a glissé sur une pente fatale.

C'est le devoir de la société de surveiller l'enfant, et c'est surtout à la sortie de l'école qu'il faut exercer cette surveillance, qu'il importe de diriger ses premiers pas dans le chemin de la vie.

Ceux qui doivent le faire d'abord, ce sont les parents; c'est à eux qu'il appartient de veiller sur la destinée de leurs enfants, et je suis loin de demander que le *Sou* des écoles supplée les parents dans ce devoir.

Mais il faut compter avec les travailleurs, avec tous ceux qui par suite de leurs occupations, ne peuvent le remplir sans aide.

C'est à ceux-là que le comité de patronage doit offrir son concours pour exercer sur leurs enfants une surveillance morale.

Il faut que tous ceux qui s'intéressent à l'enfance viennent aider le *Sou* dans cette œuvre; il est nécessaire que les patrons, que les chefs d'industrie, que tous ceux qui sont dans une certaine situation de fortune joignent leurs efforts à ceux des hommes qui en ont pris l'initiative; qu'il s'établisse entre eux une sorte de confraternité pour venir en aide aux petits, leur mettre en mains un état qui puisse les faire vivre, et en faire, plus tard, de braves gens et de bons citoyens.

C'est ainsi que nous ferons pénétrer en eux ces principes de solidarité sociale qui sont la base des institutions républicaines, car nous ne comprenons la République que comme un ensemble d'in-

cessantes améliorations qui doivent contribuer à nous donner plus de justice.

Le devoir est plus grand envers les hommes de demain. En faisant en sorte qu'ils demeurent de bons citoyens, nous jetons dans la terre de France une bonne semence de laquelle sortiront des générations vigoureuses qui assureront les destinées glorieuses que nous souhaitons tous pour notre pays.

L'œuvre du Sou des écoles laïques est donc une œuvre éminemment patriotique, car elle touche à la grandeur de la Patrie et de la République.

Le Sou de Chaumont a encaissé en 1891, 8 051 fr. 38, dont :

Cotisations de 200 membres	1 246 »
Intérêts de sommes placées	251 98
Quêtes, dons	1 038 15
Tombola des 15 et 16 août	4 020 25
Subvention de la ville	1 495 »

Il a été dépensé :

Vêtements	874 50
Chaussures	1 495 »
Livrets de caisse d'épargne	645 »
3 élèves suivant au collège le cours préparatoire à l'École des Arts et métiers	1 11 65
Fournitures scolaires impayées par des enfants dont les parents ont quitté la ville	33 »
6000 bons des fourneaux économiques et 10 000 kilos de houille	773 75
Jouets pour les récréations du jeudi dans deux écoles maternelles	441 25
Indemnité aux adjoints et adjointes pour surveillance des enfants aux congés du jeudi	297 »
Bibliothèque scolaire : achats de livres	181 »
Arbre de Noël d'une école maternelle	30 30
Vin pour les repas de certains enfants (sur un don particulier)	54 »
Frais d'administration	172 85

Ce petit compte en dit assez par lui-même sur le mode d'activité de la société.

## UN ILLETTRÉ D'UN NOUVEAU GENRE

Nous savons bien que parmi ceux qu'à partir d'un certain âge, des statistiques ont dû qualifier d'illettrés, il se trouve un certain nombre de personnes qui ont passé sur les bancs de l'école primaire, non sans fruit provisoirement quelquefois.

Nous n'avons jamais entendu parler d'un cas semblable à celui qui vient de se produire dans une commune des environs de Paris. un garçon blanchisseur, ayant obtenu le certificat d'études primaires à l'âge

ordinaire de 12 ans et qui, appelé à tirer au sort, se faisait inscrire sur la liste des conscrits de cette année, comme illettré.

Le plus raide, c'est que ce malheureux avait lieu de se faire porter sur la liste avec cette mention déshonorante.

Interrogé par son ancien directeur d'école et par le secrétaire de mairie, qui, ayant été instituteur adjoint dans la commune, l'avait eu pour élève, et avait même gardé de lui comme tel un assez bon souvenir, il a avoué que depuis la sortie de l'école, il ne lui était pas venu à l'idée de toucher ni une plume, ni un livre, ni même un journal.

## COMME IL Y A CENT ANS

Notre situation scolaire reste encore, sur bien des points, malgré tout ce qu'on a déjà fait, misérable au dernier point.

Après ce que nous en avons laissé apercevoir dans notre n° 2, voici ce qu'une lettre nous apprend encore :

Je suis instituteur à Clairmarais, commune très-pauvre située près de Saint-Omer. Figurez-vous la vaste étendue de 1450 hectares, occupée partie par des marais, partie par une forêt de l'Etat, sur laquelle vit une population de 480 hab. dont les maisons très-éparses se trouvent en moyenne à 500 mètres les unes des autres. Certains enfants ont 5 kilomètres et plus à faire pour venir en classe. Toutes les familles parlent un patois flamand incompréhensible aux gens d'Hazebrouck ou de Dunkerque. Les parents sont presque sauvages. D'ailleurs rien d'étonnant à cela. Avant la Révolution tout le territoire formait le domaine d'une riche abbaye aujourd'hui détruite. En 1790, on a nommé un maire, mais jusqu'en 1891, il n'y a eu ici ni école, ni mairie ; la commune, malgré son vaste territoire, n'a qu'une grande route qui ne remonte pas à trente ans. Les habitants n'avaient aucune communication, beaucoup d'entre eux vivaient de chasse, de pêche, de contrebande, d'autres faisaient des tourbes.

Je vous demande pardon de cette longue digression : elle m'était nécessaire pour vous faire juge du centre dans lequel je me trouve.

Comme matériel scolaire, j'ai des tables pour les enfants, une pour moi, une carte du département, et un tableau du système métrique. Pas de tableaux d'histoire naturelle, pas de nécessaire métrique, pas de globe terrestre. Rien pour l'enseignement par l'aspect. D'où l'impossibilité pour moi, qui ne sais pas un traître mot de flamand, de me faire comprendre de mes élèves.

Tenez ! hier j'expliquais en histoire les journées des 5 et 6 octobre 1789 et parlais du banquet où la cocarde tricolore avait été foulée aux pieds par les officiers des régiments étrangers. Savez-vous l'idée que mes élèves se faisaient d'un banquet ? pour eux, c'était un énorme banquet autour duquel les officiers s'étaient mis pour manger dans le même vase, comme faisaient jadis leur grands-pères dans les fermes des moines. Un tel résultat n'est-il pas décourageant et sur combien de mes

expressions les plus simples ces petits malheureux se font à mon insu des idées fausses!

Le comité a envoyé un globe terrestre d'un mètre de circonférence. Une carte de France aurait mieux valu, puisqu'il paraît, par la liste donnée plus haut, qu'il n'y en a pas, mais nos dons, tout en étant faits pour les écoles, sont quelquefois aussi déterminés par le besoin de donner un témoignage de sympathie ou un encouragement à des instituteurs placés dans des situations difficiles. On s'en est tenu, pour le choix du cadeau, à la liste de articles qui avaient la préférence de l'instituteur de Clairmarais.

Dans un cas comme celui-là, et quitte à négliger des parties du programme, nécessaires ailleurs, qui ne seraient ici que de la superfétation, le plus urgent sera encore d'apprendre aux enfants à parler français. On y a réussi dans certaines parties de la Bretagne, dans des milieux où régnait le breton: si bien que dans quelques villages, un par exemple des environs même de Morlaix, d'un accès difficile, les anciens du village ne connaissent que la vieille langue du pays, tandis que parmi les jeunes, les uns parlent les deux langues, d'autres même le français seulement. On y réussira par le même procédé, l'enseignement et l'influence de l'école, partout où il se parle encore, parfois exclusivement, des patois plus ou moins locaux.

Il ne faudra que le vouloir pour qu'en France nous sachions tous enfin parler français.

#### CE QU'IL RESTE A FAIRE RIEN QU'À PARIS

Dans la seule ville de Paris, d'après le dernier recensement, il restait près de 22 000 enfants, qui, faute de place en partie dans les bâtiments scolaires, ne fréquentent aucune école

Il n'y a pas de doute, n'est ce pas ? sur la manière de voir en pareille matière des Parisiens et surtout de leur conseil municipal

Qu'on imagine par là ce que nous ayons encore à donner de concours, les uns et les autres, sous toutes les formes, pour qu'aucun des petits Français d'aujourd'hui n'ait pas à nous reprocher plus tard de les avoir privés de leur sixième sens, la faculté de communiquer par l'écriture avec leurs semblables.

#### UN ANCIEN INVENTEUR DE L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

Il faut remonter aux temps de Périclès et de Cincinnatus, 436 ans avant Jésus-Christ, soit à plus de 2200 ans de notre époque.

Un bel âge comme on voit.

Ce qui prouve en même temps ce qu'il faut de temps, dans l'hu-

manité, pour que les idées les plus raisonnables prennent place parmi nos conquêtes définitives.

Dans une des colonies grecques de l'Italie méridionale qui venait de se fonder, Thurium, un disciple de Pythagore, le sicilien Charondas, avait été chargé par la confiance de ses concitoyens de rédiger la constitution politique du nouvel Etat.

Regardant l'ignorance comme la mère de tous les vices, Charondas voulut que tous les enfants des citoyens reçussent au moins les premiers éléments du savoir. Il promulgua donc une loi, la première probablement de ce genre, aux termes de laquelle les enfants des citoyens devraient apprendre à lire et à écrire, les maîtres d'école étant rétribués par l'Etat.

Il pensait, raconte à ce sujet un historien grec contemporain de Jules César, Diodore de Sicile, que de cette façon seulement les parents pauvres, qui n'auraient pas envie de faire instruire leurs enfants, ne pourraient pas priver leur enfants d'une instruction au moins primaire; ils ne pourraient pas objecter leur impuissance à payer le prix de l'école.

Les magistrats étant élus au suffrage universel sans autre condition que d'être membre de la cité, Charondas estimait au point de vue politique que les enfants devaient être mis en état de remplir d'une manière satisfaisante leurs devoirs électoraux.

« Le législateur attachait plus d'importance à l'instruction élémentaire qu'aux autres degrés de l'enseignement. Et en cela, il avait parfaitement raison. En effet, la plupart des transactions les plus importantes de la vie, les votes dans les assemblées, les correspondances épistolaires, les testaments, les lois, enfin tout ce qui contribue essentiellement au maintien de la vie commune exige que l'on sache lire et écrire. »

Nous ne voyons à corriger, pour nos besoins modernes, dans les vues du législateur de Thurium, que l'importance supérieure qu'il accordait à l'enseignement élémentaire contre les autres degrés de l'enseignement; pour le temps, ce point de vue pouvait être vrai; il ne le serait plus à notre époque. Si nous avons à juger qu'il est de la première importance que tous les enfants reçoivent une instruction primaire, nous ne pouvons pas non plus nous dissimuler qu'il n'est pas moins urgent, en second lieu, de donner tous nos soins aux enseignements supérieurs. Telle que la vie est faite à notre époque, il nous faut, sous peine de déchoir, avoir des têtes de colonne qui, dans les sciences et les arts, fassent progresser notre pays.

Thurium qui avec la qualité de ses vins n'eut pas d'autre célé-

brité sérieuse dans l'histoire que son législateur Charondas, est fort connue au contraire sous le nom de Sybaris que porta d'abord l'emplacement sur lequel elle fut bâtie. La législation de Charondas eut pour objet en partie de préserver les Thuriens de la mollesse qui n'a rendu les Sybarites que trop célèbres.

---

## LA LEÇON DE BIBLIOTHÈQUE

Voici un conseil de M. Jean Macé, édité du temps du second empire dans une séance générale de la *Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin*, et qui avait donné des résultats satisfaisants là où on l'avait mis à profit.

Puisque j'en suis à cet appui mutuel que doivent se prêter le cours d'adultes et la bibliothèque publique, ceux de nos bibliothécaires qui viennent d'ouvrir des cours me permettront de leur donner ici un conseil. A côté des leçons élémentaires, qui feront la base première de ces cours, il en est une à laquelle ils pourraient convier toute la commune. Je l'appellerai, ne trouvant pas d'autre mot, *la leçon de bibliothèque*.

L'usage des catalogues imprimés, qui commence déjà à se répandre, contribuera puissamment, sans aucun doute, à développer le goût de la lecture, en mettant sous les yeux des habitants la liste des livres qui sont à leur disposition. Une liste ne suffit pas néanmoins. L'espèce de curiosité vague qu'elle éveille n'est pas à comparer avec l'intérêt que peut inspirer un livre d'instruction que l'on a entendu juger et dont on connaît le contenu. Pour les livres d'instruction surtout, livres d'agriculture, de science, d'histoire, de littérature, dont le placement demeure encore, au dire d'un grand nombre de bibliothécaires, assez difficile, un aperçu général de ce qui s'y trouve, quelques explications préalables, une page lue çà et là, réussiraient bien souvent à faire naître l'envie de les lire. Il serait facile de passer en revue, dans une seule séance, plusieurs volumes, en les choisissant de même nature, et tous les hommes instruits de la commune, n'importe à quel titre, les agriculteurs aussi bien que les autres, pourraient venir en aide à l'instituteur dans cette tâche, qui n'est pas bien formidable: rendre compte à ses voisins, le livre à la main, des lectures qui vous ont paru profitables, de façon

à les renseigner d'avance sur le profit qu'il pourraient à leur tour en tirer. Je ne crains pas d'affirmer que partout où s'établiront des conférences de ce genre, les livres d'instructions des bibliothèques cesseront bientôt de dormir sur leur rayons.

Revenant sur sa proposition trois ans après, M. Jean Macé ajoutait :

Il y a là une voie nouvelle dans laquelle je ne saurais trop recommander à tous ceux qui prennent à cœur le développement de l'instruction populaire d'entrer résolument de leur personne, sans s'inquiéter outre mesure de leur peu d'habitude de la parole publique. C'est une habitude qui se prend vite quand on a commencé, et le travail de préparation n'a rien ici qui puisse effrayer un homme occupé. Les hommes occupés sont les seuls en général sur lesquels on puisse compter pour trouver du temps à donner aux choses d'utilité publique : les oisifs ont trop le pli de le perdre pour se mettre en mesure de le faire servir, chacun pouvant choisir le livre dont il entretiendra son public, il est facile de se donner une tâche appropriée à la spécialité de ses connaissances, et si le livre qui conviendrait n'existe pas dans la bibliothèque, il n'est pas moins facile de l'y faire entrer.

Il faut bien se dire que la dépense d'élocution pourra se réduire à très-peu de chose au commencement. La vraie manière de faire connaître un livre, c'est d'en lire des fragments, et la lecture de passages choisis d'avance remplira nécessairement la plus grande partie de la séance. C'est l'affaire d'un quart d'heure que ce choix-là, pour peu que l'on sache feuilleter un livre, surtout un livre qu'on connaît. Quant aux explications, elles viendront d'elles-mêmes. Un mot qui se présente les amène, et on les fait durer ce qu'on veut. On n'a pas à craindre de rester court, quand on se sent un livre dans la main.

La question du public n'a rien non plus de si effrayant. Ce n'est pas un vrai public, à vrai dire, un océan de têtes inconnues qu'il s'agit d'affronter. Les lecteurs d'une bibliothèque en quelque lieu que ce soit, dans un village surtout, et c'est tout particulièrement dans les villages que la lecture à la bibliothèque aura sa raison d'être, ces lecteurs ne peuvent pas être des inconnus pour celui qui prend à cœur le bon emploi des livres mis à leur disposition, et la foule n'en sera pas si grande; on peut bien se le dire d'avance.



Rien n'empêche d'ailleurs, si l'on s'effarouche, au début, d'une séance à l'école, ou à la mairie, d'en faire les premiers essais à domicile, sur une invitation, pour se mettre à l'aise. 20 ou 30 personnes, rassemblées pour écouter une lecture, peuvent tenir à peu près partout. Les veillées des granges, dans les pays à veillées en auraient bien davantage, si l'on voulait

De toute façon, il est clair qu'il y aura un premier effort à faire sur soi-même pour vaincre cette répugnance malheureuse qu'inspire en général chez nous tout acte qui met son homme en avant. Je dis : un premier effort, car on ne tarde guère à trouver un certain charme au métier. Ceux qui en ont tâté le savent de reste. Mais c'est précisément cet effort qui importe, et l'on fera du même coup, en donnant l'instruction aux autres, sa propre éducation de citoyen.

Et qu'on ne dise pas que les gens n'ont aucune envie d'apprendre, qu'on trouvera des obstacles partout, qu'on ira se compromettre sans pouvoir espérer de résultat. C'est une défaillance dont on devrait rougir, de se retrancher derrière les misères de son temps pour échapper au devoir qui incombe à tout homme de cœur d'essayer d'y porter remède, et je ne saurais mieux répondre à ces objections qu'avec une phrase que j'ai trouvée un jour dans les *Débats*, en lisant un article de Cuvillier Fleury, sur la *Morale familière* de Stahl. Elle m'a paru si frappante de vérité que j'ai interrompu ma lecture pour la prendre en note, et je la recommande à tous ceux qui demandent des temps meilleurs avant de se mettre en besogne.

« Le dénigrement de l'humanité est une des formes de l'égoïsme. Il nous dispense de ces vertus laborieuses dont le soulagement des misères humaines est la préoccupation et le but. »

---

## NOUVELLES DU SOU DES ÉCOLES LAIQUES

Nous avons reçu .

100 fr., subvention de la ville de Moulins, votée chaque année depuis 16 ans. Le cas en revanche est unique pour les villes, nous le constatons à regret, comme, pour les départements, celui de la Seine, 1000 fr. par an depuis 14 ans ;

20 fr. de M. le général Parmentier, membre du comité des fortifications, adhérent du Cercle parisien depuis de longues années ;

18 fr. produit des troncés de la bibliothèque populaire de Bondy,

un de nos plus anciens associés (14 fév. 1876) et qui compte aussi parmi les plus fidèles soutiens du Sou. 218 40 recueillis depuis l'origine. Les besoins des écoles locales ont donné lieu de leur adresser 153 90 de matériel d'enseignement ;

15 fr., tronc de la Loge écossaise Les vrais Frères unis inséparables, Paris ;

504 fr. 65, tronc du Cercle parisien pour cinq mois et jusqu'au 31 mars ;

9 fr., produit du tronc de Fleuret, à Pagny-la-Ville, Côte-d'Or, envoi du correspondant, M Julien Gustelle, voyageur de commerce ;

8 80 premier envoi de M. Désiré Violette, propriétaire à Etréchy, Marne, provenant de : 2 40, quête à la fête ; 3 05, tronc de M. Guénon, cafetier ; 3 35, tronc de M. Schiltz. M. Violette fait une excellente propagande qui commence à porter ses fruits dans le canton de Vertus ;

6 50, tronc de M. Terle, instituteur à Prades, Haute-Loire (v. p. 7, 1<sup>er</sup> n°) ;

4 40, troncs de Beaune-la-Rolande, Loiret, envoi de M. Saligot, instituteur. 12 troncs, du 17 oct. 1883, placés à l'instigation d'un de nos bons correspondants parisiens, M. Coignet, employé de l'octroi. Total des recettes à ce jour pour cette commune : 41 90.

••

M. Tréfousse, maire de Chaumont, Haute-Marne, vient de faire don à la ville d'une somme de 10.000 fr. pour la construction d'une école laïque de filles qui portera le nom d'Ecole Trélousse.

### PROMPTE RÉPONSE A DES ADVERSAIRES

Dans une quinzaine de communes en tout, des jaloux ont clabaudé contre nos correspondants dont les opérations leur paraissaient critiquables.

Le grand point mis en avant en général était qu'on ne savait pas où passait l'argent recueilli dans les troncs de la commune.

Ou encore : qu'est-ce qu'il nous en revient de tout l'argent envoyé à Paris ?

Comme nos correspondants, tous gens dévoués à la République et à la cause de l'instruction populaire, avec des degrés bien entendu dans le zèle qu'ils apportent à leur mission, sont les personnes les plus honorables du monde, que la comptabilité du Sou des écoles laïques, d'ailleurs très simple, est toujours en ordre, que chaque correspondant reçoit en plus une quittance de toute somme, quelle qu'elle soit, versée par lui pour l'œuvre du Sou, on

à toujours, soit le correspondant par devers lui, soit l'agence parisienne, le moyen de confondre les bonnes âmes qui voient en noir tout ce que des républicains, des laïques surtout, ces affreux laïques, entreprennent de faire pour le bien public.

Le nom cité plus haut de M. Julien Gustelle, un dévoué parmi les dévoués, nous rappelle qu'il eut vent, lui aussi, à un certain moment, de menées d'un ou deux adversaires de l'enseignement laïque. Il était inattaquable personnellement; on s'en prit à l'œuvre, dans un sens qu'indiquera l'affiche ci-après.

Notre imprimerie nous permit en effet, le jour même où M. Gustelle nous faisait part des bruits que l'on cherchait à faire courir, d'imprimer, tirer à 30 ex. et envoyer à Pagny, pour être affichée, la communication ci-après.

Nous donnons le texte, sans nous astreindre, cela va sans dire, à reproduire les dispositions typographiques.

Après les mentions d'en-tête, Cercle parisien, Sou des écoles laïques, etc., le libellé de l'affiche portait :

**Correspondant de Pagny-la-Ville: M. Julien Gustelle**

### **Compte-rendu des opérations**

DEPUIS L'ORIGINE 3 TRONCS ENVOYÉS LE 30 SEPTEMBRE 1882

M. Gustelle a versé à la caisse du Sou des écoles laïques la somme totale de **48 fr. 05**, se décomposant comme suit :

- 11 fr. le 28 décembre 1882;
- 11 fr. 65 le 18 mai 1883;
- 3 fr. 10 le 6 septembre 1883;
- 3 fr. 85 le 27 octobre 1884;
- 2 fr. 75 le 23 décembre 1884;
- 7 fr. 60 le 7 janvier 1886;
- 8 fr. 10 le 26 décembre 1887.

Sur la demande de M. Gustelle, et d'accord avec le Correspondant de Dijon, M. H. Weil, gérant du Progrès de la Côte-d'Or, le Cercle parisien a donné à Pagny, 10 fusils scolaires et 69 85 de livres, obtenus d'ailleurs avec de fortes réductions.

69 85 de livres, le 19 juin 1883; 25 fr. de fusils le 8 mai 1885,

*Le secrétaire du Sou des écoles laïques*

J. CHIENNEVILLE

Les surnois qui auraient peut-être été charmés d'ameuter la population de la commune contre un de ses meilleurs citoyens, durent se le tenir pour dit; nous n'avons pas entendu dire que

M. Gustelle ait été le moins du monde inquiété depuis dans l'œuvre excellente qu'il a entreprise, et que nous n'avons pas besoin, tel que nous le connaissons, de l'encourager à continuer avec persévérance.

### DU COTÉ DES CONGRÉGANISTES

Le comité diocésain de la Touraine a reçu en 1890-91 25 594 fr. 19 pour l'entretien de quelques écoles à Tours. Il a été attribué 6175 fr. de secours à des écoles rurales.

Le comité des écoles libres de la Sarthe n'a pas recueilli moins de 47.819 fr sur une première liste de souscriptions, et de 60.360 sur une seconde liste.

Une première liste de souscriptions pour les écoles chrétiennes des frères de Nantes, que nous trouvons dans l'*Union bretonne* du 2 avril, s'élève à 3775 40 de recettes

### DISTRIBUTIONS DE PRIX

Nous faisons des vœux pour que ceux de nos correspondants qui ont à intervenir dans le choix de livres pour les distributions de prix fassent plus de cas du contenu des livres et de leur intérêt, que de l'apparence des volumes. Ce point domine pour nous toutes les autres considérations, et nous y revenons tous les ans, certains que nous sommes que nous finirons par être entendus partout où nos publications se trouvent avoir accès.

C'est une singulière industrie que celle des distributions de prix. Elle est exercée quelquefois d'une façon très-extraordinaire.

Un éditeur catholique voulait faire valoir auprès d'un de ses confrères, bien laïque celui-là, le mérite de ses publications, avec l'espérance plus que naïve de lui placer un certain nombre de ses volumes; il citait une preuve de leur excellence: « oui, monsieur, M. Cooper et M. Marryat travaillent pour nous ». Le bonhomme, qui faisait travailler des instituteurs à 50 fr. par volume, pour les gros volumes, en savait juste assez de son métier, par les dires de sa clientèle, pour vanter M. Cooper et M. Marryat comme de bons auteurs. Il n'était même pas en état de se rendre compte que ni l'un ni l'autre ne pouvaient plus travailler depuis longtemps pour quelque maison que ce soit, étant morts, l'un en 1851, l'autre en 1848.

Malheureusement, il n'est pas possible non plus aux instituteurs de prendre personnellement connaissance, ne fût-ce que des principaux volumes qui s'offrent à leur choix.

Il leur faut en général aller un peu à l'aveuglette, en s'en fiant à la renommée des maisons qui fabriquent ce genre d'ouvrages.

Nous souhaitons qu'ils s'en tirent du mieux que faire se pourra. Il

est loin d'être indifférent, pour la propagation du goût de la lecture, que les livres donnés en récompense dans les écoles, soient ou non intelligibles et intéressants pour ceux qui les reçoivent.

Le Cercle parisien a essayé de venir au secours de ceux qui cherchent des renseignements désintéressés. Un catalogue spécial paraît tous les ans. Il est à prix nets, ce qui pour de certaines raisons inutiles à expliquer ici, ne permet pas de les répandre autant qu'il faudrait. L'idéal serait de le publier en deux tirages, l'un à prix nets, pour nos correspondants, l'autre à prix forts, à l'usage du public dont nous n'avons pas lieu de faire les achats de livres de prix. Cette combinaison serait sans reproches. On en a usé il y a deux ans, le catalogue avait été tiré en tout à 4500 exemplaires. Mais la dépense à faire par le Cercle parisien, du chef du service des distributions de prix, s'élevait trop du même coup. Nous ne manquons pas d'occasions d'employer utilement l'argent que nous devons à la générosité de nos adhérents, et nos ressources restant beaucoup trop modestes pour les besoins qui se présentent, on a dû réserver pour les intérêts plus pressants le sacrifice des quelques cents francs que coûtait ce mode de propagande.

Pour les communes qui ont des traités avec les libraires, mais qui garderont bien entendu le droit de faire choisir leurs livres de prix par quelqu'un de confiance, nous signalerons les maisons Hachette, Didot, Charavay, Picard, Lecène pour les prix ordinaires; on trouve des prix d'honneur un peu partout.

Les éditeurs nous semblent avoir abaissé leurs prix dans des proportions qui ne leur permettront que très-difficilement de continuer à faire aussi bien que cela aurait été désirable. Le mal est général. On s'est peu à peu laissé entraîner par l'exemple des éditeurs catholiques, qui ont de vieille date l'habitude d'en donner à leur clientèle pour l'argent qu'ils lui demandent de leurs livres. Nous croyons que du côté des laïques, ça a été un tort, et qu'on aura plus tard à le regretter.

## TRAVAUX DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Notre petit journal nous fait entrer en relations avec des personnes qui ne connaissent guère la Ligue que de réputation. L'avis suivant ne sera pas inutile.

La Ligue fait appel à l'initiative privée pour l'organisation, par la voie de sociétés d'instruction s'administrant elles-mêmes, des institutions suivantes :

Bibliothèques populaires (on a pour elles des catalogues de livres

choisis, matériel facilitant le fonctionnement d'une bibliothèque populaire; achats de livres à prix réduits) — Lectures publiques et conférences populaires, pouvant être accompagnées de projections lumineuses.

Sou des écoles laïques, expression générique comprenant la série de travaux variés auxquels les ligueurs se livrent pour faire progresser l'instruction dans les écoles publiques. — Prévoyance et mutualité scolaires, nous avons à en parler prochainement. — Distributions de prix.

Gymnastique, tir, topographie.

Champs d'expériences agricoles — Enseignement professionnel industriel et commercial.

On n'a de mot d'ordre à donner à personne quant à l'exécution de ce programme, qui s'est formé peu à peu notamment par les résolutions successives prises dans les 11 premiers congrès annuels. Il appartient à chaque société de voir ce qu'elle voudra ou jugera pouvoir se charger d'en réaliser.

Nous ne pouvons pas entrer ici dans d'autres détails. Il ne manque pas du reste de brochures, donnant tous les renseignements voulus que, l'on peut adresser à ceux qui en ont besoin. Il y en a même trop, et donnant le tout sans compter aux anciens adhérents, nous nous garderions bien d'en encombrer les nouveaux venus à la Ligue. À ceux-là, dans l'intérêt de notre propagande et pour ne pas leur donner peur de la tâche à remplir, nous n'envoyons strictement que ce qui leur est nécessaire d'après ce qu'ils nous disent qu'ils veulent faire d'abord chez eux.

## Souscriptions au Cercle parisien

Les souscripteurs du Cercle parisien fixent eux-mêmes leur cotisation annuelle à partir d'un minimum de 5 francs; ceux qui versent 10 fr. reçoivent, s'ils le désirent, le Bulletin mensuel de la Ligue.

Tout souscripteur qui fait un versement d'au moins 200 fr. devient membre perpétuel.

Pour le Sou toutes souscriptions sont reçues, avec promesse de renouvellement chaque année, ou en don une fois fait.

## 12<sup>e</sup> CONGRÈS ANNUEL DE LA LIGUE

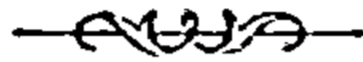
Le 12<sup>e</sup> congrès annuel de la Ligue française de l'enseignement se réunira cette année à Paris les lundi 27, mardi 28 et mercredi 29 juin.

Nous voyons figurer à l'ordre du jour, en dehors des questions d'ordre purement intérieur qui n'intéressent que les délégués des sociétés faisant partie de la fédération de la Ligue, des questions d'ordre général susceptibles d'intéresser tous les amis de l'instruction populaire, telles que

Enseignement industriel et commercial.

Les nouvelles méthodes d'agriculture mises à la portée de tous les cultivateurs au moyen des champs d'expériences agricoles

Bibliothèques circulantes, remises pour la 5<sup>e</sup> fois peut-être sur le tapis, qui seraient la solution d'une des plus grosses difficultés des bibliothèques populaires : livres en nombre insuffisant et pas d'argent pour en acheter autant qu'il faudrait, et qui ne réussissent pas cependant à se propager, les gens ne s'y prêtant guère, ne fût-ce qu'à titre d'expérience provisoire.



Les sociétés d'instruction populaire, pour faire partie de la fédération de la Ligue française de l'enseignement, versent une cotisation annuelle dont le montant fixé par elles ne peut être inférieur à 6 fr.; elles reçoivent le Bulletin mensuel de la Ligue, sont convoquées au congrès annuel, et obtiennent les prêts d'appareils à projections et de vues sur verre dont l'usage a dû être réservé aux seuls adhérents effectifs de la Ligue.

---

#### PAROLES DE COLÈRE

L'évêque de Mende, M. Baptifolier, a l'imagination prompte, la langue hardie, la plume vive, un style fleuri. Voici, non pas ce qu'il exprime en paroles improvisées, qui peuvent aller au-delà de la pensée vraie d'un homme, mais les attaques contre l'enseignement laïque qu'il ose écrire et imprimer dans une circulaire diocésaine, ayant eu dix fois le temps de se repentir de sa mauvaise action avant de la commettre au grand jour.

Tous, amis et ennemis, sont forcés de reconnaître que là où l'école neutre a fonctionné, l'impiété, la corruption, le scandale, l'insubordination et la révolte contre les parents et les maîtres sont devenues choses communes parmi les enfants.

La candeur, l'innocence, ne brillent plus comme jadis sur ces jeunes fronts, hélas ! trop tôt flétris par le souffle empoisonné de l'école sans Dieu.

On dirait que l'instinct, du crime est entré dans ces cœurs d'où la pureté est bannie. Il n'est plus rare aujourd'hui que des enfants de dix ans, de quinze, ans se rendent coupables d'assassinat ou mettent fin à leur vie par le suicide.

C'est net assurément et voilà l'Etat et le gouvernement de la République accusés bel et bien de nous préparer au moyen de l'enseignement laïque de jeunes gredins ne pensant qu'à voler et qu'à assassiner.

Comme moyen d'action contre ces officines du crime, l'évêque fait une recommandation qu'il a sans doute jugé susceptible d'avoir de l'efficacité sur les fidèles :

Les confesseurs ont le devoir de refuser l'absolution aux parents qui ne tiendraient pas compte de cette défense, et confieraient leurs enfants à ces écoles de perdition réprouvées par l'Eglise.

Le conseil d'Etat, vient de déclarer qu'il avait abusé, au temporel, de l'autorité que l'Etat lui a confiée; il est frappé aussi d'une suspension de traitement. Des poursuites pénales peuvent être exercées en vertu des art 204 et 205 du Code pénal, relatifs aux excès commis par écrit par les ministres des cultes.

Au regard de l'opinion publique qui juge les hommes et les doctrines d'après les actes et les paroles, le plus sévère châtement à infliger à ces imputations plus insensées encore que calomnieuses est de les publier avec le nom de leur auteur. La circulaire de l'évêque de Mende a eu les honneurs d'une lecture devant la Chambre des députés indignée de cet oubli par un évêque de ses premiers devoirs. Nous y ajoutons, après tant d'autres, notre modeste publicité.

M. Baptistolier, tout entier à son désir de faire une manifestation, n'a même pas songé que l'évêque de la Lozère n'avait pas d'écoles religieuses à offrir aux parents qu'il voulait détourner d'envoyer leur enfants aux écoles neutres. Sur 837 écoles existant en 1888, les congréganistes en tenaient 172 à titre d'instituteurs publics (23 de garçons, 45 de filles, 4 mixtes); ils ont perdu celles-là depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1891; ils avaient en plus tout à fait à eux 45 écoles en tout et pour tout: 7 de garçons, 36 de filles, 2 mixtes. Or non-seulement la Lozère compte 198 communes, avec des superficies quelquefois de 4, 5 et 6000 hectares, soit un assez grand nombre de hameaux, mais le département est en partie protestant, et nous y avons connu nombre d'écoles, fondées par la Société d'Instruction primaire des protestants, que la statistique ministérielle que nous consultons classe, sans distinction de culte, sous la rubrique écoles congréganistes.

Si nous n'avions affaire qu'à de pareils maladroits, nous n'aurions pas besoin de publier notre *Sou des écoles laïques*

L'imprimeur-général

J. CHENNEVIERE